



**PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT
COMMUNE D'EVERE**

**PROJET DE CAHIER DES CHARGES
SUR LE RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES**

Avis de la Commission régionale de développement

4 février 2016

Vu la demande d'avis sollicité par le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Commune d'Evere sur le projet de Cahier des charges sur le rapport des incidences environnementales du PCD, reçue en date du 13 janvier 2016 ;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 mars 2010, relatif à la Commission régionale de développement ;

La Commission s'est réunie les 21 janvier et 4 février 2016

Elle émet en date du 4 février 2016 l'avis suivant :

La Commission prend acte que le cahier des charges du rapport sur les incidences environnementales est bien conforme à la réglementation en vigueur.

Elle estime cependant que la procédure fait que, selon elle, l'avis de de la CRD et des autres instances est demandé trop tôt. En effet, la Commission devrait pouvoir se prononcer au moment où un diagnostic , ainsi que les objectifs avec les véritables enjeux du PCD sont définis.

La Commission attire toutefois l'attention sur le fait que le RIE couvre une partie du futur Schéma directeur Josaphat et du périmètre du quartier Reine Elisabeth (site de l'OTAN), de même celui du Schéma directeur RTBF/VRT et que des PPAS sont attendus. Il faudra donc que le RIE prenne ces données également en compte dans son étude.